



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

Ordre du jour :

1. Informations du Président (BB).

- Retour Collège des Présidents du 6 juillet 2019.
- CNDS 2019.
- Services civiques 2019/2020.

2. Approbation (BB).

- CR Réunion CL du 3/6/19.

3. Débriefing de l'AG de la LAuRAFoot (BB) :

- Suite à donner aux différentes décisions et questions.

4. Composition des commissions régionales (B. Barbet).

5. Composition des poules (modifications éventuelles et validation) (RD – BB).

6. Dossiers juridiques et/ou règlementaires (MC – BB – RD) :

7. Point d'étape de Tola Vologe (RD – BB).

8. Calendrier 2019-2020 des manifestations et réunions (BB).

9. Arbitrage :

- Nomination arbitres de Ligue et observateurs.
- Modification RI CRA.
- Recrutement arbitres féminines.
- Désignations jeunes.

10. Questions diverses :

- Pascal PARENT :
 - a. Changement de nom de l'AS Lyon Duchère en Sporting Club de Lyon.
- Pierre LONGERE :
 - a. Validation Délégués Stagiaires :
- Laurent ARGOUD (District 01).
- Amar REMLI (District 38).
- Frank CANNAUX (District 69).
- Jérôme SPADA (District 73).
- Jean-François VALLET :
 - a. Autorisation de la LAuRAFoot pour 3 U16F et 3 U17 F à jouer en senior dans le District Drôme Ardèche pour la saison 2019/2020.
 - b. Situation sur le traitement des licences et du paiement en ligne aux clubs.
- Yves BEGON :
 - a. Composition des poules féminines.
 - b. Mise à jour du calendrier sportif.
 - c. Point sur les U18 F.



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

Président : BARBET Bernard.

Présents :

ALBAN Bernard, ALLARD Denis, AMADUBLE Philippe, ANSELME Didier, BEGON Yves, CONSTANCIAS Nicole, DEFOUR J.Pierre, DEPIT Gregory, DRESCOT Dominique, GOURMAND Roland, HARIZA Abtisssem, JANNET J. Francois, JURY Lilian, LONGERE Pierre, LOUBEYRE Roland, MARCE Christian, MORNAND Andre, PARENT Pascal, POITEVIN Guy, PINEL Michel, PRAT Roger, RAYMOND Jacques, SAEZ Gérard, SALZA J. Marc, THINLOT Daniel, VALLET J. Francois, VANTAL Jacques.

Assistent : BIEN Wilfried, COQUET Méline, DEFAY Richard, DI IORIO Sylvie, SEUX Roland.

Absents : AURIAC Claude, BELISSANT Patrick, CHAMPEIL Andre, DELOLME Thierry, FOURNEL Raymond, JUILLARD Stéphane, LUC Eric, MEYER Arsène, MICHALLET Paul, MUFFAT JOLY Michel, RAYMOND Didier, ZUCCHELLO Serge.

Le Président remercie l'ensemble des participants pour leur présence à ce Conseil de Ligue de juillet toujours charnière entre deux saisons.

Il présente les excuses de Claude AURIAC, André CHAMPEIL, Patrick BELISSANT, Raymond FOURNEL (en convalescence, qui va mieux et à qui nous souhaitons de retrouver très rapidement l'intégralité de sa santé), Arsène MEYER, Paul MICHALLET, Michel MUFFAT-JOLY, Serge ZUCCHELLO.

Il adresse ses plus sincères condoléances :

- à Didier ROUSSON suite au décès de sa sœur.
- à Thierry DELOLME suite au décès de sa maman.

Coupe du Monde Féminine de la FIFA, France 2019 :

Le Président revient sur cette épreuve qui nous a tenu en haleine pendant 1 mois pour se réjouir du succès populaire de cette épreuve avec pour ce qui nous concerne le Stade des Alpes à Grenoble et le Parc OL à Décines qui ont eu un excellent taux de remplissage.

Succès populaire mais également succès au niveau de l'ambiance avec des publics colorés, passionnés et à l'excellent esprit de type familial.

Il regrette le semi-échec des Bleues car perdre par le plus petit écart contre les USA n'est pas vraiment une contre-performance même s'il y avait, à son avis, plus d'écart entre les deux équipes qu'un seul but ; on peut même estimer que dans l'autre partie du tableau, il y avait matière à aller plus loin mais on ne peut refaire le monde avec des si.

Il remercie et félicite tous les acteurs de ce succès qui permettra encore une évolution de nos effectifs féminins pour nous permettre d'enfin arriver à proposer des pratiques intéressantes notamment en densifiant le réseau de la base ce qui n'est actuellement pas le cas.

Il remercie l'ensemble des membres du Conseil de Ligue pour leur disponibilité et leur investissement même si tout n'est pas parfait et même si cela a donné des moments tendus.



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

Enfin, il remercie l'ensemble des membres qui ont pallié avec réussite son absence et qui devront encore le faire pendant quelque temps.

1. Informations du Président (B. Barbet).

• Retour Collège des Présidents du 6 juillet 2019.

a. La Centralisation de l'Organisation de la Formation et ses conséquences si non (bons de formation notamment) :

L'IFF a décidé de supprimer les bons de formation aux ligues qui n'ont pas procédé à la centralisation de la formation, ce qui est notre cas et qui priveraient les apprenants de :

- Arbitres : 490 bons
- Dirigeants : 280 bons
- Educateurs : 3000 bons

Le Collège a décidé, pour obtenir ces bons, d'aligner les tarifs au niveau des frais d'inscription, des coûts pédagogiques et des annulations de formation tout en centralisant les formations. Il reste à préciser le dernier aspect.

b. Les congés sabbatiques de 1 à 3 ans : position de la LAuRAFoot et de ses districts.

L'an dernier, départ de Rémi Lecour, CTD PPF du district 63 pour un congé sabbatique de 1 à 3 ans : remplacement par Valérie Riboulet qui était CTR et embauche en CDD de Francis Hudry.

Cette saison, nous avons accédé à la demande de Sylvain Maupas, CTD PPF du district 03 pour un congé sabbatique identique à celui de Rémi Lecour.

La législation nous permettait de refuser sa demande à Sylvain Maupas (quota de 2% de l'effectif total des salariés atteint).

Lors du collège des Présidents du 6 juillet 2019, nous avons opté pour appliquer, à compter d'aujourd'hui, la législation en vigueur au moment de la demande et donc de limiter le nombre de ces congés à 2% de l'ensemble du personnel (si la réglementation n'évolue pas bien sûr).

Pour que cette décision prenne pleine mesure, il faut qu'elle soit validée par le Conseil de Ligue.

- **Le Conseil de Ligue valide cette proposition à l'unanimité.**

c. La régionalisation de l'ETR (suite à donner et conséquences).

On ne peut rester éternellement dans la situation actuelle qui fait que des CTD PPF quasi intégralement rémunérés par la LAuRAFoot ne soient pas sous l'autorité hiérarchique de l'ETR et du Président de la LAuRAFoot ce qui provoque, encore et toujours, des difficultés fréquentes lorsque l'on sollicite des CTD PPF. Ça aussi, ça ne peut plus durer.



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

Inconvénient de la régionalisation : elle fait dépasser le cap des 50 salariés et ainsi oblige la LAuRAFoot à créer un CE qui augmenterait les charges de la ligue de quelques dizaines de milliers d'euros et ses obligations en matière de gestion des RH.

Risque en étant à la marge de se retrouver dans une situation identique à celle de la formation.

Le Président Barbet a donc été chargé de construire un calendrier de mise en place.

d. Le séminaire de rentrée des présidents.

Les deux saisons précédentes, nous avons organisé un séminaire de rentrée « exotique » des présidents qui s'est révélé être une excellente opération en des termes de convivialité et aussi un peu de préparation de la saison.

Cette année, André CHAMPEIL prend en charge l'organisation de ce séminaire qui aura lieu le 31 août à Thiers.

e. Coupe de France :

Comme évoqué en début de semaine, nous avons un souci au niveau des engagements « COUPE DE FRANCE 2019/2020 » :

- *La date limite des engagements avait été annoncée au 15 juin 2019 (PV Commission, Sites Ligue et Districts, annonces lors AG Districts....) comme les années précédentes.*
- *Il s'avère que les services ont constaté que les engagements ont fonctionné jusqu'au 3 juillet et provoqué un surplus d'engagements. Suite à un appel téléphonique à la FFF, la décision aurait été prise à la demande de plusieurs Ligues régionales.*
- *A ce jour : 894 clubs engagés (ST PIERRE ET MIQUELON compris).*

La commission des Coupes suggère ces deux propositions :

- **1^{ère} PROPOSITION : organisation du premier tour le 18 août (risque de problème en raison du week-end prolongé). 19 rencontres seraient concernées.**
- **2^{ème} PROPOSITION : 1^{er} tour le 25 août (calendrier) avec 388 rencontres dont 675 clubs départementaux et 101 clubs R3. Aucun exempt. Dans ce cas, éliminer 19 clubs engagés après le 15 juin.**

Les tirages devant s'effectuer les 9 et 10 juillet, le Collège des Présidents a refusé les deux propositions et a demandé à ce qu'un tour de cadrage soit organisé entre le 2^{ème} et le 3^{ème} tour.

2. Information concernant l'utilisation de la visioconférence :

Bilan de la première année d'utilisation de la visioconférence au niveau national : lecture du mail de David GIMENEZ en date du 11 juillet 2019 :

« La LAuRAFoot fait figure de très bon élève en terme d'utilisation de cet outil, et si on excepte la Corse (et sa situation géographique particulière), on peut dire que nous sommes la première ligue de France avec plus de 8 heures d'utilisation moyenne par mois.



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

Attention cette moyenne comprend la ligue et ses districts, cette moyenne ne reflète pas l'utilisation de la visio entre les sites de Lyon et Cournon où la moyenne mensuelle est de 47h55.

On peut aussi voir que les districts utilisent peu la visio, c'est un constat national qui n'est pas propre à notre ligue. Comment les districts pourraient-ils mettre à profit cet outil ? Est-il adapté à un district ? Une information sur les possibilités de la visio starleaf (depuis un pc ou un téléphone par exemple) est-elle nécessaire ? »

3. CNDS 2019.

Suite au Collège des Président ayant eu lieu en amont du Conseil de Ligue, Richard DEFAY fait part de la répartition de l'enveloppe « Clubs » de 120 000 euros dans les Districts :

Ain	7 000 €
Allier	2 000 €
Ardèche	15 500 €
Cantal	4 000 €
Drôme	5 500 €
Isère	18 500 €
Loire	9 000 €
Haute-Loire	3 000 €
Puy-de-Dôme	13 400 €
Lyon & Rhône	29 600 €
Savoie	4 500 €
Haute-Savoie	8 000 €

Soit un total de 120 000 €.

➔ Le Conseil de Ligue valide la répartition faite en accord avec les Présidents de Districts.

4. Services civiques 2019/2020.

Date limite des dossiers : le 6 juillet 2019.

Répartition des 8 services civiques de la manière suivante (toutes les demandes ont été honorées) :

LAuRAFoot	3
Allier	1
Puy-de-Dôme	2
Lyon & Rhône	2

2. Approbation (B. Barbet).

Comptes-rendus des réunions du Conseil de Ligue des 3 juin 2019 et 24 mai 2019 par voie électronique :

➔ Ces 2 comptes-rendus seront transmis lundi aux membres du Conseil de Ligue, pour approbation par voie électronique.



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

3. Débriefing de l'AG de la LAuRAFoot (B. Barbet) :

Le Président se réjouit de la bonne tenue générale de cette AG si l'on excepte l'épisode du R2 F et félicite les acteurs de la LAuRAFoot qui ont travaillé sur les différentes présentations qu'elles soient financières ou réglementaires. D'excellents votes ont d'ailleurs reconnu la qualité de ces présentations et propositions.

A l'inverse, il pense qu'il est parfaitement inutile qu'il fasse part de son mécontentement sur l'épisode concerné qui lui a laissé le sentiment d'avoir été trahi et en plus trahi par les siens. Ceci étant, il y eu un vote qui s'impose à la LAuRAFoot qui devra appliquer sans aucune dérogation le statu quo. On verra plus loin que nous ne sommes pas sortis de la situation de l'an dernier et des précédentes.

Il tenait aussi à rappeler que ce n'est pas parce qu'un GT, composé de personnes compétentes, fait des propositions que ces dernières doivent automatiquement être suivies par le BP ou le CL qui sont les organes exécutifs suprêmes de la LAuRAFoot. A l'inverse, il lui a aussi été permis de constater que le BP et le CL n'ont pas toujours adopté des propositions de leur président ce qui est tout à fait normal (surtout si ça n'est pas la constante) et correspond à l'expression du débat démocratique.

4. Composition des commissions régionales (B. Barbet).

Evolution des compositions des Commissions Régionales :

Département Economique et Financier :

Commission Régionale de Contrôle des Clubs : ajouter MM. Jean-Paul CARTAL et Michel PAMART.

Département Compétitions :

Seniors : Président : Yves BEGON.

Jeunes : Président : Patrick BELISSANT.

Féminines : Présidente : Abtisse HARIZA.
Ajouter Sylvie N'GUYEN.

Futsal : Président : Eric BERTIN.

Coupes : supprimer Mario DI REZZE et Daniel RAMON.

Ajouter la **Commission de Suivi des Championnats Jeunes** :

Président : Arsène MEYER.

Membres : Jean Pierre DEFOUR, Yves BEGON, Patrick BELISSANT, Laurent MAZZOLENI, Jean-Michel BAULMONT, Yannick GADEN, Christophe VALENTINO, Philippe AUBERT, Michel GODIGNON, Joël MALIN, Pascal PEZAIRE, Charles BOULOGNE, Philippe AMADUBLE, Bernard COURRIER.



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

Sécurité et gestion des matchs sensibles et à risques : ajouter Daniel RAMON.

Ethique : noter Jacques BOURDAROT et non BOUDAROT.

Département Administratif et Juridique :

Président du Département : Lilian JURY.

Surveillance des Opérations Electorales : ajouter Georges KAZARIAN et André LAMBERT.

Révision des Règlements : Président : Serge ZUCHELLO en remplacement de Stéphane JUILLARD qui devient Membre.

Terrains et Installations Sportives : dans l'ordre ci-dessous :

Représentants par District :

- Ain : Daniel GRAS, Michel FEYEUX.
- Allier : Michel DUCHER, Marcel CHURCHROWSKI.
- Cantal : Roland LOUBEYRE, Paul GASTON
- Drôme-Ardèche : Roger LEFEBVRE, Daniel FLANDIN.
- Isère : Guy CHASSIGNEU, Jean-François TOUILLON.
- Loire : Serge FOURNY, Christian THETIER.
- Haute-Loire : Paul CHAMALY, Bernard HOPF
- Puy de Dôme : Jean-François CLEMENT, Jacques TINET.
- Lyon et Rhône : Henri BOURGOGNON, Lucien VITALI, Christian BOURLIOUX.
- Savoie : Jean-Paul THENIS, Denis CRESTEE.
- Haute-Savoie Pays de Gex : Alain ROSSET, Bernard CHENEVAL.

Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football :

Supprimer Christian ROMOND et le remplacer par Pierre SAGE (UNECATEF).

Supprimer Sébastien DULAC et le remplacer par Guillaume BUER.

Ajouter Eric BERTIN et Annick JOUVE.

Proposition faite à Anne-Sophie MASSARD pour intégrer la commission mais pas de réponse à ce jour.

Département Promotion et Développement :

Féminisation :

Noter Fanny BENETOLLO et non BENETELLO.

Ajouter Paulette GUYOT.

Supprimer Michèle BOUVET.

Foot Diversifié : ajouter Dominique DRESCOT.

Stages LAURA Foot : Commission supprimée.

Département Technique :

Arbitrage :

Ajouter Eric POULAT.

Supprimer Lilian JURY dans les membres et en tant que responsable des observateurs.



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

CRPA :

Président : Grégory DEPIT.
Ajouter Maria PEREIRA et Eric POULAT.

Médicale :

Supprimer Gilles ROCHE.
Ajouter Sophie DOIX, Laurent DUPERRON et Yanis BOURENANE, respectivement médecins et kinésithérapeute des pôles espoirs.

PPF et Pôle Espoirs :

Supprimer Christophe APFEL, Pierre-Yves CHASSARD, Marie-Christine LEFRANC.
Ajouter Bernard ROSIER, Michel CORDIER, Frédéric KOCH, Sébastien COUTANT.

Foot Scolaire et Universitaire : précisions suivantes :

Jérôme LOUVET, IPR EPS Académie GRENOBLE.
Jackie BONNIEU-DEVALUEZ, DR UNSS GRENOBLE.

DAP et Label :

Supprimer Gérard SAEZ et Claude AURIAC.
Ajouter Abtisse HARIZA.

→ **Le Conseil de Ligue valide à l'unanimité les propositions de modifications ci-avant.**

5. Composition des poules (modifications éventuelles et validation) :

Roland LOUBEYRE fait part de la difficulté à composer les poules sur le territoire de la LAuRAFoot, très étendu.

- **Deux demandes de changements de poule en R3 :**

- Pris connaissance de la demande de l'A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON qui souhaite changer de Poule car il est le seul club de la Loire isolé en R3 poule I alors que 5 clubs ligériens se trouvent dans la Poule D et 3 dans la Poule J.

Après analyse de la situation et des frais kilométriques, il ressort qu'il est possible d'échanger le club de l'A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON avec un club de la poule D. Cependant, ledit club a informé la Ligue qu'il refusait de changer de poule.

→ **Pour ces motifs, le Conseil de Ligue ne peut donner une suite favorable à la demande de l'A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON.**

- Pris connaissance de la demande de l'A.S. ST DIDIER ST JUST qui souhaite changer de Poule en raison des distances kilométriques qui vont engendrer des frais importants pour son club et beaucoup de temps passé sur les routes pour ses licenciés.

Après analyse des frais kilométriques qu'un tel changement engendrerait pour les clubs des autres poules et pour l'A.S. ST DIDIER ST JUST, il ressort que les distances kilométriques dudit club baisseraient peu alors que celles d'autres clubs augmenteraient et notamment celles du club avec lequel l'échange aurait pu se faire.



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

→ Pour ces motifs, le Conseil de Ligue ne peut donner une suite favorable à la demande de l'A.S. ST DIDIER ST JUST.

Poules jeunes :

Mail du FCO Firminy Innersport concernant son souhait d'intégration dans le championnat U16 R2.

A noter le forfait de l'AS Montréal-la-Cluse en U16 R2 poule B.

Interrogation de Roland SEUX sur la composition des 2 poules U16 R1 où il faut noter 5 équipes réserves en poule A et 3 équipes réserves en poule B, cela risque d'engendrer des difficultés pour les clubs à accéder au niveau national.

→ **Vote du Conseil de Ligue : les poules seniors et jeunes (en annexe) sont adoptées.**

Poules Féminines : à noter 3 refus d'engagement en R2 F. Après appel effectué auprès des Districts, 2 clubs ont été proposés afin de compléter les poules. Pour le 3^{ème} club, nous sommes toujours en attente.

Poules Futsal :

Intégrer Futsal des Géants en R2 Poule B.

Poules Championnat U18 F. :

Date limite de candidature le 15 juillet. 39 clubs engagés.

Organisation de 2 phases.

→ **Yves BEGON fera une proposition au Bureau Plénier du 15 juillet 2019, afin de compléter les places manquantes dans les différentes poules.**

6. Dossiers juridiques et/ou réglementaires (M. Coquet – B. Barbet – R. Defay) :

• Demande de l'U.S. SANFLORAINE :

Pris connaissance du courrier du 4 juillet 2019 de l'U.S. SANFLORAINE par lequel le Président demande une dérogation à l'article 92 des RG de la FFF selon lequel les mutations en période normale s'effectuent jusqu'au 15 juillet. Il souhaite que cette date puisse être reportée en raison de la situation incertaine dans laquelle se trouve son club relativement à leur potentielle montée en National 3 ;

Sur ce,

Considérant qu'il résulte de la jurisprudence administrative, mais également du simple bon sens, que les Fédérations sportives, comme d'ailleurs leurs organes déconcentrés que constituent les Ligues régionales et les Districts, ont l'obligation de respecter les dispositions réglementaires qu'elles ont elles-mêmes édictées ; qu'accéder à la demande de l'U.S. SANFLORAINE reviendrait à accorder une dérogation à des dispositions réglementaires alors que la possibilité d'y déroger n'est pas expressément prévue par le Règlement ;



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

Considérant qu'une telle décision viderait de sa substance les dispositions de l'article 92 des Règlements Généraux de la F.F.F. et créerait une dérogation dans des conditions qui seraient donc irrégulières, exposant ainsi la F.F.F., la Ligue régionale et le District, mais également le club bénéficiaire, à des recours de la part de clubs tiers justifiant d'un intérêt à agir, ce qui mettrait en péril le déroulement normal des compétitions ;

➔ **Par ces motifs, le Conseil de Ligue rejette à l'unanimité la demande de dérogation formulée par l'U.S. SANFLORAINE.**

- **Demande de la J.S. SAINT PRIEST DES CHAMPS :**

Pris connaissance du courrier du 8 juillet 2019 de la J.S. SAINT PRIEST DES CHAMPS par lequel le Président du club demande à ce qu'une poule à 13 équipes soit constituée en championnat R3 suite à l'hebdomadaire du football amateur du 20 juin 2019 qui annonçait son club comme maintenu en R3 ; que suite à cette information, le club avait confirmé l'engagement de leur nouvel entraîneur et informé la municipalité de leur maintien ;

Sur ce,

Considérant en l'espèce que lors de sa réunion du lundi 17 juin 2019, la Commission Régionale Sportive Seniors a inscrit le club de l'A.S. SAINT PRIEST comme descendant en D1, en lieu et place du club de la J.S. SAINT PRIEST DES CHAMPS, au terme du mini-championnat prévu à l'article 24.6 des RG de la LAuRAFoot ; que cette décision a été publiée le vendredi 21 juin 2019 ;

Considérant que le même jour, soit le 21 juin 2019, le club de l'AS SAINT PRIEST a alerté ladite Commission de l'erreur de calcul ; qu'après vérification, la Commission a effectivement constaté que ce n'était pas le club de l'A.S. SAINT PRIEST qui devait descendre en D1 mais celui de la J.S. SAINT PRIEST DES CHAMPS ; que le jour-même, un mail de rectification a été envoyé aux deux clubs ; que le rectificatif a ensuite été officialisé dans le PV de la Commission Régionale Sportive Seniors du lundi 24 juin ;

Constatant ainsi qu'une demi-journée à peine est passée entre la publication du PV et le mail rectificatif envoyé par le Pôle Compétitions aux deux clubs ; que ce délai était suffisamment court pour permettre au club de la J.S. SAINT PRIEST DES CHAMPS de se retourner ; que par ailleurs, ce dernier ne conteste pas le calcul effectué en application de l'article 24.6 des RG de la LAuRAFoot ; qu'il n'y a dès lors pas lieu de créer une Poule à 13 équipes en championnat R3 ;

➔ **Par ces motifs, le Conseil de Ligue refuse à la majorité (1 abstention) la demande de la J.S. SAINT PRIEST DES CHAMPS.**

- **U.S. 2 VALLONS :**

Pris connaissance du courrier de l'U.S. 2 VALLONS en date du 11 juillet 2019 par lequel ledit club demande à être rattaché au District de l'Isère et non plus au District Drôme-Ardèche, dans la mesure où le siège social et les installations sportives se situent dans le département de l'Isère. Le club a par ailleurs précisé au District Drôme-Ardèche qu'il souhaitait que ses deux



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

équipes seniors soient transférées dès la saison 2019/2020 puis que le reste des catégories soit transféré en 2020/2021 ;

Considérant toutefois que la demande est bien trop tardive pour une application au 1^{er} juillet ; qu'en outre, il n'est pas possible de transférer les équipes en deux temps ;

Considérant par ailleurs que cette demande doit être votée par les membres du club en Assemblée Générale et que la décision doit être actée dans un procès-verbal ;

➔ **Pour ces motifs, le Conseil de Ligue décide que le changement de District ne prendra effet qu'à compter du 1^{er} juillet 2020, à condition qu'une nouvelle demande officielle parvienne à la Ligue avant le 1^{er} janvier 2020, accompagnée du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du club ayant décidé le rattachement au District de l'Isère.**

- **Rattachement à un District – demande de changement :**

Dans le cas d'une demande de changement de District d'un club, en raison de la position géographique de son Siège Social, le Conseil de Ligue décide que celle-ci devra parvenir à la L'AuRAFoot avant le 1^{er} janvier de l'année N pour une prise d'effet au 1^{er} juillet de l'année N. Dans le cas contraire, elle prendra effet au 1^{er} juillet de l'année N+1. Par ailleurs, la demande devra être accompagnée du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du club ayant décidé le rattachement à un autre District.

- **District de l'Ain (Jean-François JANNET) :**

« Le district de l'Ain prépare actuellement son calendrier sportif et je te sollicite pour obtenir l'autorisation suivante :

Conformément à l'article 6.3.2 a) de la coupe de France, la possibilité d'effectuer des levers de rideau pour l'ensemble des clubs de l'Ain.

La programmation serait à 12h30 pour les levers de rideau des rencontres officielles dont la gestion dépend du district pour la globalité des tours relevant de la compétence de la L'AuRAFoot durant la saison 2019/2020.

L'article précise que ce sont les clubs qui doivent effectuer cette démarche mais pour des raisons de simplicité, je préfère effectuer une demande commune pour mon district ».

➔ **Le Conseil de Ligue donne son accord à l'unanimité.**

- **Dérogation licenciés U19 :**

Pris connaissance de la nécessité d'accorder une dérogation aux joueurs U19 qui ne peuvent pas évoluer dans des compétitions ouvertes aux U19, afin de leur permettre d'évoluer dans une compétition Seniors ;

Attendu que l'article 117 des Règlements Généraux de la FFF prévoit que :

« Est dispensé de l'apposition du cachet « Mutation » la licence :

[...]

b) du joueur ou de la joueuse signant dans un nouveau club parce que son précédent club est dans l'impossibilité pour quelque raison que ce soit (notamment pour cause de dissolution,



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

non-activité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge [...]) de lui proposer une pratique de compétition de sa catégorie d'âge [...].

De plus, **le joueur U12 à U19**, ainsi que la joueuse U12 F à U19 F, **quittant son club du fait d'une inactivité partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge** et bénéficiant de ce fait des dispositions du présent paragraphe, **peut évoluer avec son nouveau club uniquement dans les compétitions de sa catégorie d'âge**, cette mention devant figurer sur sa licence » ;

Considérant cependant que ledit article ne peut pas être appliqué pour les licenciés U19 évoluant dans les **Districts de l'Ain, de l'Allier, du Cantal, de Drôme-Ardèche, de la Haute-Loire, de la Loire, du Puy de Dôme et de la Savoie**, dans la mesure où ces derniers n'organisent ni de championnat U19 ni de championnat U20 ouvert aux U19 ; que l'inactivité partielle en catégorie U19 n'est pas du fait des clubs mais de l'organisation des championnats Jeunes par ces districts ;

Par conséquent, le Conseil de Ligue précise que la dérogation prévue dans l'article 117.b précité ne peut s'appliquer et décide, pour l'ensemble des joueurs U19 qui devaient participer au sein de leur club d'origine aux compétitions U19 organisées par l'un desdits Districts, de leur permettre de partir librement (dispensés du cachet mutation et non limités à leur catégorie d'âge) dans un autre club appartenant à l'un des six Districts précités.

Toutefois, cette dérogation est exceptionnelle du fait de la situation particulière de ces derniers et n'est valable que pour la saison 2019/2020.

- **Dérogations article 73 des Règlements Généraux de la FFF :**

Les joueuses U16 F et U17F peuvent pratiquer en Senior dans les compétitions de District, dans la limite du nombre de joueuses U16 F et U17 F pouvant figurer sur la feuille de match, comme défini ci-après :

- District de l'Ain : 3 U16 F et 3 U17 F.
- District de l'Allier : 0 U16 F et 2 U17 F.
- District du Cantal : 1 U16 F et 3 U17 F.
- District Drôme-Ardèche : 3 U16 F et 3 U17 F.
- District de la Haute-Loire : 3 U16 F et 3 U17 F.
- District de Haute-Savoie et du Pays de Gex : 1 U16 F et 2 U17 F.
- District de l'Isère : 3 U16 F et 3 U17 F.
- District de la Loire : 3 U16 F et 3 U17 F.
- District de Lyon et du Rhône : 0 U16 F et 1 U17 F.
- District du Puy de Dôme : 0 U16 F et 3 U17 F.
- District de Savoie : 3 U16 F et 3 U17 F.

➔ **Le Conseil de Ligue valide les demandes de dérogation ci-dessus pour la saison 2019/2020.**



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

- **Information problème saisie licences dossier de Fusion :**

Suite à la mise en place tardive (à savoir mi-juin) par le service informatique de la FFF du système de saisie des fusions sur le logiciel « Vie des clubs », plusieurs clubs ayant fusionné cette saison nous ont fait part des problèmes rencontrés pour saisir leur demande de licences et pour accéder aux changements d'équipes. Il y a beaucoup de mécontentement de la part de ces clubs.

Les Pôles Informatique et Licences de la Ligue ont fait remonter les problèmes à la FFF puisque cela risque d'engendrer des conséquences, notamment par rapport aux délais de mutation.

7. Point d'étape de Tola Vologe (R. Defay – B. Barbet).

Les divers chantiers sont en cours.

Livraison en priorité des 1^{er} et 2^e étages de la résidence espoirs : fin octobre/début novembre.

Livraison des vestiaires du terrain n°1 : fin octobre.

Dépôt du permis début juillet pour la salle de réception.

Rencontre avec la ville de Lyon mardi 16 juillet concernant la prolongation des baux et le montant des loyers.

8. Calendrier 2019-2020 des manifestations et réunions (B. Barbet).

Après quelques ajustements en séance, le calendrier définitif sera adressé aux membres du Conseil de Ligue.

9. Arbitrage (J-M. Salza) :

A) Nomination arbitres de Ligue et observateurs.

Statistiques :

	Total	R3	AAR3	JAL	FUTSAL
AIN	1			1	
ALLIER	2	1		1	
CANTAL	0				
DROM ARDECHE	2			2	
HTE LOIRE	0				
HTE SAVOIE P.de.GEX	1	1			
ISERE	3	2		1	
LOIRE	8	1	2	5	
LYON & RHONE	13	5	1	6	1
PUY DE DOME	5	3		1	1
SAVOIE	2	1			1
	37	14	3	17	3



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

NOM	PRENOM	CATEGORIE	DISTRICT
NOMINATIONS ARBITRES DE LIGUE			
AGHMIR	MOHAMED	Arbitre de Ligue R3	LYON & RHONE
ASKAROGLU	MIKAIL	Jeune Arbitre de Ligue	LYON & RHONE
BELKHOUB	MOUNIR	Arbitre de Ligue R3	PUY-DE-DOME
BERGERON	ALEXIS	Jeune Arbitre de Ligue	DROME-ARDECHE
BOUGATEF	KARIM	Arbitre de Ligue R3	LYON & RHONE
BOVOLENTA	DORIAN	Jeune Arbitre de Ligue	LYON & RHONE
BOZ	FURKAN	Jeune Arbitre de Ligue	LYON & RHONE
BROSSARD	SIMON	Arbitre de Ligue R3	PUY-DE-DOME
CALISKAN	YUNUS	Ligue Assistant R3	LOIRE
CHAARI	WAJDI	Arbitre de Ligue R3	ISERE
COLAUD	VINCENT	Jeune Arbitre de Ligue	LOIRE
DIALLO	IBRAHIMA	Ligue Futsal R2	LYON & RHONE
DURAND	GEOFFREY	Ligue Assistant R3	LYON & RHONE
DUSSUD	YANN	Ligue Assistant R3	LOIRE
FADLI	HILAL	Ligue Futsal R2	PUY-DE-DOME
GACON	TONY	Jeune Arbitre de Ligue	LYON & RHONE
GAIDI	MOHAMED	Arbitre de Ligue R3	PUY-DE-DOME
GRANGIER	MARTIN	Arbitre de Ligue R3	LOIRE
GUESSOUM	MOHAMED	Jeune Arbitre de Ligue	LOIRE
ISMAILZADA	AHMET	Arbitre de Ligue R3	LYON & RHONE
KADRIJA	LEO	Jeune Arbitre de Ligue	LYON & RHONE
KOPP	BRYAN	Jeune Arbitre de Ligue	LYON & RHONE
LAZARET	CHRISTOPHE	Ligue Futsal R2	SAVOIE
LEROUX	LOIC	Arbitre de Ligue R3	SAVOIE
MCHACHTI	ZACKARIA	Jeune Arbitre de Ligue	LOIRE
MONIER	YOHAN	Jeune Arbitre de Ligue	PUY-DE-DOME SSFA
MORE	ENZO	Jeune Arbitre de Ligue	ISERE SSFA
PAUCHON	STEVE	Arbitre de Ligue R3	LYON & RHONE
PICARD	BRICE	Arbitre de Ligue R3	ISERE
RABASTE	LUCAS	Jeune Arbitre de Ligue	ALLIER SSFA
RECHER	JENS	Arbitre de Ligue R3	ALLIER
ROBINEAU	THEOPHILE	Jeune Arbitre de Ligue	DROME-ARDECHE
SIMONET	YOANN	Arbitre de Ligue R3	LYON & RHONE
TARTARIN	ANTHONY	Jeune Arbitre de Ligue	AIN SSFA
TESSIER	ARTHUR	Jeune Arbitre de Ligue	LOIRE SSFA
VANDERHEGGEN	MAXENCE	Jeune Arbitre de Ligue	LOIRE
VICHERY	MORGAN	Arbitre de Ligue R3	HTE-SAVOIE P.d.GEX



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

NOM	PRENOM	CATEGORIE	DISTRICT
NOMINATIONS OBSERVATEURS D'ARBITRES DE LIGUE			
AROUS	HAFED		LYON & RHONE
DE OLIVEIRA	ALVARO		ALLIER
BOISSY	FABIEN		PUY-DE-DOME
DIAT	PATRICK		CANTAL
POULAT	ERIC		LYON & RHONE
POUZOLS	STEPHANE		HAUTE-LOIRE
RAMI	TEMINI	Futsal	LYON & RHONE
THOME	MICHEL		PUY-DE-DOME

R3	43 €	80%R2
U20	41 €	76%R2
U18	39 €	72%R2
AA R3	34 €	80% AAR1
AA U20	33 €	90%AAR3
AA Jeunes	32 €	A U15

B) Modifications Règlement Intérieur CRA.

1 / Echelles des barèmes pour les bonus et malus à attribuer lors des classements des arbitres futsal :

- Dans le cas où il y a l'impossibilité de gérer les classements aux rangs, ces derniers seront établis à la moyenne des observations requises par la CRA.
- Un questionnaire annuel sur les lois du jeu futsal sera proposé en ligne aux arbitres de ligue futsal. Pour obtenir un bonus (3 points), les arbitres devront obtenir au minimum 70% de bonnes réponses, dans le cas contraire ils n'obtiendront pas de points.
- La présence à l'Assemblée Générale de début de saison est obligatoire. Un bonus (3 points) sera attribué aux participants.
- Des tests physiques régionaux avec des objectifs minimaux par catégories (asp et cand FFFu2, R1, R2 et féminines) sont mis en place de façon à évaluer les aptitudes physiques des arbitres à évoluer au niveau Ligue. Un bonus (5 points) sera attribué aux arbitres qui valideront leurs tests physiques à l'AG et un bonus inférieur (3 points) sera attribué aux arbitres qui valideront leurs tests physiques lors du rattrapage à la date indiquée par la CRA.
- La CRA attribuera un malus (moins - 3 points) aux arbitres n'ayant pas fait une application correcte des lois du jeu, ceci indépendamment de la note attribuée si toutefois l'arbitre a été observé ou pas.
- La CRA attribuera un malus (moins - 3 points) aux arbitres n'ayant pas justifié de leur absence à une convocation des commissions suivantes : commission discipline, commission d'appel.



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

2 / Epreuves physiques régionales réservées aux arbitres ligue futsal :

- a) Les performances à réaliser pour les Aspirants et Candidats sont celles demandées pour les arbitres FF Fu2 :
 - 1^{ère} épreuve 20 mètres = 3,40 secondes.
 - 2^{nde} épreuve Coda = 10,10 secondes.
 - 3^{ème} épreuve Ariet = 15-3
- b) Les performances à réaliser pour les Régionaux 1 sont les suivantes :
 - 1^{ère} épreuve 20 mètres = 3,50 secondes.
 - 2^{nde} épreuve Coda = 10,30 secondes.
 - 3^{ème} épreuve Ariet = 14-2
- c) Les performances à réaliser pour les Régionaux 2 et les candidats districts sont les suivantes :
 - 1^{ère} épreuve 20 mètres = 3,60 secondes.
 - 2^{nde} épreuve Coda = 10,40 secondes.
 - 3^{ème} épreuve Ariet = 13.5-4
- d) les arbitres qui ne réussissent pas les tests physiques et qui enregistreront 2 échecs dans la saison (si possibilité de rattrapage médical en cours de saison) => descente de catégorie (R1 à R2 ou R2 à District) la saison suivante et pas d'observation sur la saison.
- e) Par contre, cela impliquera de proposer 1 date de rattrapage, voir une seconde dans le cas où un arbitre serait blessé à un des deux tests... Nous pourrions nous caler sur les dates du foot à 11.

3/ De même pour les arbitres féminines, intégration des préconisations du séminaire national arbitrage féminin :

Sortir toutes les arbitres féminines de tous les classements « ligues » (les faire arbitrer après évaluation(s) au niveau qui est le leur). Les tester à un niveau supérieur en adéquation avec leur performance (pression moindre-fidélité accrue).

Des évaluations individuelles (pas de classement) permettant, selon les rapports et observations de désigner une arbitre dans une compétition féminine et/ou masculine selon son niveau.

- **Recrutement arbitres féminines.**

La saison dernière, la LFA avait rendu les formations arbitres féminines entièrement gratuites au sein de l'IR2F mais pour la nouvelle saison, un seul bon de formation est offert d'un montant de 25 euros sur les 90 euros de frais pédagogiques.

Jean-Marc SALZA propose que la Ligue finance pour les candidates féminines exclusivement, un « 2^{ème} bon de formation » à 25 euros pour les formations initiales d'arbitres féminines au sein de l'IR2F ce qui ramènerait les frais pédagogiques à 40€ hors restauration et hébergement.

Ce qui équivaldrait pour la LAuRAFoot à un montant de 1 250 euros sur la base de 50 candidates arbitres féminines.

➔ **Adopté à l'unanimité.**



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

- **Désignations jeunes.**

En 2018/2019, il y avait 120 rencontres de championnats jeunes par journée. Actuellement, les Districts désignaient 108 jeunes arbitres sur les compétitions de jeunes avec une répartition différente entre les 2 ex-Ligues.

En 2019/2020, il y aura 136 rencontres de championnats jeunes par journée hors U14 (151 rencontres avec ces derniers).

Proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage :

3 arbitres en U20

3 arbitres en U18 R1

3 arbitres en U16 R1

1 arbitre en U18 R2

1 arbitre en U16 R2

1 arbitre en U15

Une répartition permettra d'avoir le même nombre de 108 arbitres désignés par les Districts hors U14.

Après discussion sur les difficultés à couvrir l'arbitrage des matchs de jeunes, le Conseil de Ligue demande à ce que les arbitres en U15 R1 et U14 R1 soient désignés par la CRA et non par les CDA pour des raisons de niveau de compétitions. La CRA affinera sa répartition en tenant compte aussi des poules supplémentaires ajoutées en fin de saison en U18 et U15.

Par ailleurs, Pascal PARENT rappelle une décision prise par le Collège des Présidents qui était de mettre un District par académie de permanence chaque week-end pour les désignations de dernière minute. Il demande l'application de cette décision.

C) Questions diverses :

a) Pascal PARENT : Changement de nom de l'AS Lyon Duchère en Sporting Club de Lyon.

Pris connaissance de la demande de changement de nom de l'A.S. LYON DUCHERE en SPORTING CLUB DE LYON parvenue ce jour suite à leur Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juillet 2019, accompagnée de la déclaration en ligne du changement de nom ;

Attendu toutefois que conformément à l'article 36 des Règlements Généraux de la FFF, les demandes de changement de nom doivent parvenir avant le 1^{er} juin pour prendre effet la saison suivante ; que les clubs doivent fournir le récépissé de déclaration de modification délivré par la préfecture ;

Considérant en l'espèce que la demande est bien trop tardive et que l'A.S. LYON DUCHERE n'a pas fourni le récépissé de la préfecture ;

Considérant qu'il est de jurisprudence constante au sein de la LAuRAFoot que les demandes de changement de nom faites hors délai sont systématiquement refusées et qu'il n'y a pas lieu de faire d'exception ;



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

→ Pour ces motifs, le Conseil de Ligue accepte le changement de nom de l'A.S. LYON DUCHERE en SPORTING CLUB DE LYON, mais décide que celui-ci ne prendra effet qu'à compter du 1^{er} juin 2020, sous réserve que la demande soit acceptée par la préfecture et que le club fournisse à la LAuRAFoot le récépissé de modification, avant le 1^{er} juin 2020.

b) Pierre LONGERE : Validation Délégués Stagiaires :

- Laurent ARGOUD (District 01).
- Amar REMLI (District 38).
- Frank CANNAUX (District 69).
- Jérôme SPADA (District 73).

→ *Le Conseil de Ligue valide ces candidatures à l'unanimité.*

c) Jean-François VALLET :

- a. Autorisation de la LAuRAFoot pour 3 U16F et 3 U17 F à jouer en senior dans le District Drôme-Ardèche pour la saison 2019/2020.

Cette question a été traitée au point 6 de l'Ordre du Jour.

- b. Situation sur le traitement des licences et du paiement en ligne aux clubs.

Jean-François VALLET souhaite être régulièrement tenu informé des problèmes rencontrés par les clubs lors de la période des demandes de licences.

d) Gérard SAEZ :

Problèmes rencontrés par le Pôle licences concernant la liste des médecins fédéraux.

Gérard SAEZ propose de viser lui-même tous les surclassements et ce, même si les licenciés ont vu un médecin non-fédéral. Si l'examen médical est fait dans les règles et que le dossier est bien rempli, il pourra reconnaître le médecin signataire comme médecin fédéral agréé, avec enregistrement de celui-ci comme tel par le Pôle Licences de la Ligue.

e) Yves BEGON :

- a. Composition des poules féminines.

Cette question a été traitée au point 5 de l'Ordre du Jour.

- b. Mise à jour du calendrier sportif.

Une poule de 14 a été ajoutée en championnat U18 R2 depuis la création du calendrier ainsi que les dates de la PAN.

Remarques de Didier ANSELME sur le nombre élevé d'équipes en Coupe LAuRAFoot qui nécessiterait un tour supplémentaire.

- c. Point sur les U18 F.

Cette question a été traitée au point 5 de l'Ordre du Jour.

Le Président souhaite de bonnes vacances à tous les membres du Conseil de Ligue.

La séance est close à 22h05.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Bernard BARBET

Pierre LONGERE



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

ANNEXE : POULES CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS ET JEUNES

SENIORS

NATIONAL 3

GFA RUMILLY VALLIERES
AIN SUD FOOT
FC AURILLAC CANTAL AUVERGNE
CLERMONT FOOT 63 (2)
FC LIMONEST ST DIDIER AU MONT D'OR
LYON DUCHERE AS (2)
FC BOURGOIN JALLIEU
FC VAULX EN VELIN
CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL
SA THIERS
MONTLUCON FOOTBALL
LE PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE (2) (a)
HAUTS LYONNAIS (a)
US ST FLOUR (a)

La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours, d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

REGIONAL 1 Poule A

AC. SP. MOULINS FOOTBALL (r)
YTRAC FOOT (r)
F.C. VELAY
F.C. ESPALY
F.C. RIOM
MOULINS YZEURE FOOT 03
AUVERGNE(2)
A.S. DOMERAT
CLERMONT FOOT 63 (3)
U.S. SAINT GEORGES
U.S. BLAVOZY
CS VOLVIC
SP.C. CHATAIGNERAIE CANTAL
R.C. DE VICHY (a)
AS CLERMONT SAINT JACQUES FOOT
(a)

REGIONAL 1 Poule B

F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (2)
F.C. LIMONEST ST DIDIER AU MONT D'OR
(2)
MONTS D'OR ANSE FOOT (2)
F.C. RHONE VALLEE
U. MONTILIENNE S.
F.C. ECHIROLLES
GRENOBLE FOOT 38 (2)
F.C. AIX LES BAINS
F.C. CLUSES SCIONZIER
F.C. SALAISE SUR SANNE
U.S FEURS
THONON EVIAN GRAND GENEVE FC (a)
CHASSIEU DECINES F.C (a)
O. DE VALENCE (a)

La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours, d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.

REGIONAL 2 Poule A

FC AURILLAC ARPAJON CA (2) (r)
A. VERGONGHEON-ARVANT
FC CHAMALIERES (2)
CEBAZAT SP
SC.AM.CUSSETOIS
FC ALLY MAURIAC
US VALLEE DE L'AUTHRE
US BEAUMONTOISE
AS DES CHEMINOTS ST
GERMANOIS
LEMPDES SP
US VIC LE COMTE (a)
US SUCS ET LIGNON (a)

REGIONAL 2 Poule B

FC COURNON D'AUVERGNE (r)
CS PONT DU CHÂTEAU
AS EMBLAVEZ-VOREY
S.C LANGOGNE
CS DE VOLVIC (2)
AMBERT FCUS
MONTLUCON FOOTBALL (2)
FRATERNELLE AM.LE CENDRE
US BRIOUDE
SC ST POURCINOIS
FCO DE FIRMINY-INSERSPORT
U.J CLERMONTOISE (a)



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

REGIONAL 2 Poule C

*L'ETRAT LA TOUR SPORTIF (a)
FC BOURGOIN JALLIEU (2) (a)
US FEILLENS
FC VILLEFRANCHE (2)
FC DE LA VALDAINE
FC LYON
FC BORDS DE SAONE
ANDREZIEUX-BOUTHEON FC (2)
AS CHAVANAY
ROANNAIS FOOT 42
FC ROCHE ST GENEST
DOMTAC FC (r)*

REGIONAL 2 Poule D

*ENTENTE CREST AOUSTE (a)
SUD LYONNAIS FOOTBALL (a)
SAINT-CHAMOND FOOT
FC COTE SAINT ANDRE
AV.S.SUD ARDECHE FOOTBALL
AC SEYSSINET PARISET
MOS3R FOOTBALL CLUB
SC CRUASSIEN
FC VAULX EN VELIN (2)
ES DE VEAUCHE
VENISSIEUX FOOTBALL CLUB
COTE CHAUDE SP.ST ETIENNE (r)*

REGIONAL 2 Poule E

*LYON-DUCHERE AS (3) (a)
CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (2)
(a)
ET.S.CHILLY (a)
FC LA TOUR ST CLAIR
ENT.S.DE TARENTEISE
US ANNECY LE VIEUX
AS SAINT PRIEST (2)
US GIEROISE
AS MISERIEUX TREVoux
ESB FOOTBALL MARBOZ
FC CHARVIEU-CHAVAGNEUX
FC D'ANNECY (2)*

La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours, d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

REGIONAL 3 Poule A

U.S. ST BEAUZIRE (r)
U.S. LES MARTRES DE VEYRE
BEZENET DOYET FOOTBALL
AM.S. SANSACOISE
U.S. VENDATOISE
U.S. ISSOIRE A. DU MAS
U.S. SANFLORAINE (2)
U.S. LIGNEROLLES LAVALT ST ANNE
U.S. BRIOUDE (2)
A.S. LOUDOISE
SUD CANTAL FOOT (a)
DOMES SANCY FOOT (a)

REGIONAL 3 Poule B

CERC.S. ARPAJONNAIS (r)
SAUVETEURS BRIVOIS
AM.C. CREUZIER LE VIEUX
E.S. ST GERMINOISE
A.S. NORD VIGNOBLE
A.S. ST GENES CHAMPANELLE
A.S. ENVAL – MARSAT
ESP. CEYRATOISE
A.AM. LAPALISSE
RETOURNAC SP
F.C. PARLAN LE ROUGET (a)
C.S. PONT DU CHÂTEAU (2) (a)

REGIONAL 3 Poule C

F.C. COURNON D AUVERGNE (2) (r)
ENT.F.C. ST AMANT ET TALLENDE
F.C. CHATEL GUYON
ENT. NORD LOZERE F.
A.S. ST-DIDIER ST-JUST
U.S. MARINGUOISE
OI. ST JULIEN CHAPTEUIL
A.S. VARENNOISE
YTRAC FOOT (2)
U.S. FONTANNOISE (a)
A.S. LOUCHYSSOISE (a)
U.S. MOZAC (a)

REGIONAL 3 Poule D

US MONISTROL (r)
AS CHADRAC
SA THIERS (2)
MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE
(3)
FC VERTAIZON
U.S. GYMNIQUE LA FOUILLOUSE
U. S. ST GALMIER CHAMBOEUF SPORTS
SOUS ECOLES LAIQ. ST PRIEST
SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOTBALL
U.S. FEURS (2) (a)
F.C. DUNIERES (a)
S.C. AVERMOIS (a)

La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours, d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

REGIONAL 3 Poule E

U.S. SEMNOZ VIEUGY (a)
U.S. PRINGY (a)
U.S. ARBENT MARCHON (a)
ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY (a)
C.S. NEUVILLOIS
U.S. NANTUATIENNE
F.C. DU NIVOLET
US MONT-BLANC PASSY-SAINT-GERVAIS
FOOTBALL
F. C. BRESSANS
ENT.S. D'AMANCY
GFA RUMILLY VALLIERES (2)
U. F. BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES (r)

REGIONAL 3 Poule F

F. C. DU FORON (a)
ENT. VAL D HYERES (a)
PLASTICS VALLEE F.C. (a)
F. C. CHAMBOTTE
C.S. AMPHION PUBLIER
VALLEE DU GUIERS F.C
ET.S. SEYNOD
C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE
UNION SPORTIVE
ANNEMASSE/GAILLARD
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB (2)
C.S. VIRIAT

REGIONAL 3 Poule G

A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE
(a)
AM.LAIQ. MOINS (a)
OLYMPIQUE RHODIA (a)
F.C. CHAPONNAY MARENNES
J.S. CHAMBERIENNE
O.C. D'EYBENS
A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON
F.C. CHABEUILLOIS
A. S. VER SAU
A. S. DE DOMARIN (a)
O. DE VALENCE (2)
F.C. VALLEE DE LA GRESSE (r)



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

REGIONAL 3 Poule H

*A.C. RIPAGERIEN RIVE DE GIER (a)
O. RUOMSOIS (a)
F.C. VAREZE (a)
FEYZIN C. BELLE ET. (a)
A.S. DE MONTCHAT LYON
O. ST MARCELLIN
U. S. PORTES HAUTES CEVENNES
AM.S. DONATIENNE
ENT.S. DU RACHAIS
A.S. ST PRIEST (3)
F.C. D'ECHIROLLES (2)
A. S. BRON GRAND LYON (r)*

REGIONAL 3 Poule I

*A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE (a)
A.S. VILLEFONTAINE (a)
VENISSIEUX FOOTBALL CLUB (2) (a)
C.S. LAGNIEU
F.C. PONTCHARRA ST LOUP
A. S. SAVIGNEUX MONTBRISON
O. ST GENIS LAVAL
AIN SUD FOOT (2)
O. NORD DAUPHINE
F.C. VAL'LYONNAIS
F.C. BORDS DE SAONE (2)
FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE (r)*

REGIONAL 3 Poule J

*F.C. ST ETIENNE (a)
O. DE BELLEROUCHE
U.S. VILLARS
RHONE CRUSSOL FOOT 07 (a)
F.C. LYON FOOTBALL (2)
U.S. MILLERY VOURLES
HAUTS LYONNAIS (2)
A.S. MISERIEUX TREVoux (2)
ET.S. TRINITE LYON
CALUIRE SP.C
U.S. MAJOLAINE MEYZIEU
A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUG
(r)*

La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours, d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

JEUNES

U20 REGIONAL 1

FC LYON FOOTBALL (69)
GRENOBLE FOOT 38 (38)
VENISSIEUX FOOTBALL CLUB (69)
L'ETRAT LA TOUR SPORTIF (42)
ANDREZIEUX BOUTHEON FOOTBALL CLUB (42)
FC BOURGOIN JALLIEU (38)
AS ST PRIEST (69)
O. VALENCE (26-07)
CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (73)
LYON DUCHERE AS (69)
FC D'ANNECY (74)
AIN SUD FOOT (01)

U20 REGIONAL 2 Poule A

U.S. LA MURETTE (38)
RHONE CRUSSOL FOOT 07 (26-07)
MONT'S D'OR ANSE FOOT (69)
ENTENTE CREST AOUSTE (26-07)
ET.S. TRINITE LYON (69)
A.C. SEYSSINET PARISSET (38)
EYBENS OC (38)
VENISSIEUX FC (2) (69)
F.C. CHAPONNAY MARENNES (69)
C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON (69)
O. ST MARCELLIN (38)
Exempt

U20 REGIONAL 2 Poule B

DOMTAC FC (69)
F. C. O. DE FIRMINY-INSERSPORT (42)
U.S. MILLERY VOURLES (69)
F.C. LIMONEST ST DIDIER AU MT D'OR (69)
OLYMPIQUE ST GENIS LAVAL 69)
A.S. CRAPONNE (69)
U. MONTILIENNE S. (26-07)
PLASTICS VALLEE F.C. (01)
U.S. MOURSOISE (26-07)
F.C. ROCHE ST GENEST (42)
A.S. DE MONTCHAT LYON (69)
Exempt

U20 REGIONAL 2 Poule C

F.C. D'ECHIROLLES (38)
LYON CROIX ROUSSE F. (69)
GROUPEMENT FOOTBALL DE L'ALBANAIS (74)
C.S. NEUVILLOIS (69)
A. S. BRON GRAND LYON (69)
Grp DE JEUNES DE L'EPINE (74)
FC NIVOLET (38)
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER (38)
U.S. ANNECY LE VIEUX (74)
F.C. VAULX EN VELIN (69)
U.S. LA RAVOIRE (73)
Exempt

La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours, d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

U18 R1 POULE A

LYON DUCHERE AS (69)
GRENOBLE FOOT 38 (38)
FC LYON FOOTBALL (69)

AS ST PRIEST (69)
ANDREZIEUX BOUTHEON FOOTBALL CLUB (42)
FC D'ANNECY (74)
VENISSIEUX FOOTBALL CLUB (69)
THONON EVIAN GRAND GENEVE FC (74)
F.C. VILLEFRANCHE (69)
O. VALENCE (26 - 07)
FC BOURGOIN JALLIEU (38)
CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (73)

U18 R1 POULE B

AS MONTFERRAND (63)
CLERMONT FOOT 63 (63)
LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (2) (43)
FC AURILLAC ARPAJON CANTAL
AUVERGNE (15)
AC SP MOULINS (03)
FC RIOM (63)
RC VICHY (03)
US MONISTROL (43)
FC COURNON (63)
MONTLUCON FOOT (2) (03)
AS CLERMONT ST JACQUES FOOT (63)
FC ESPALY (43)

La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours, d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.

U18 R2 Poule A

AS ST ETIENNE (2) (42)
RHONE CRUSSOL FOOT 07 (26 et 07)
AIN SUD FOOT (01)
OLYMPIQUE ST GENIS LAVAL 69)
SAINT-CHAMOND FOOT (42)
F.C. CHAPONNAY MARENNES (69)
L'ETRAT LA TOUR SPORTIF (42)
U.S. DAVEZIEUX VIDALON (26-07)
DOMTAC FC (69)
LYON CROIX ROUSSE F. (69)
F.C. LIMONEST SAINT DIDIER AU MONT
D'OR(69)
FC VILLEFRANCHE (69)
ROANNE FOOT 42 (42)

U18 R2 Poule B

EYBENS OC (38)
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER (38)
A.S. DE MONTCHAT DE LYON (69)
A. S. BRON GRAND LYON (69)
F. C. O. DE FIRMINY-INSERSPORT (42)
F.C. VAULX EN VELIN (69)
ANDREZIEUX BOUTHEON FC (42)
AV. S. SUD ARDECHE FOOTBALL (26-07)
OL. ST ETIENNE (42)
LYON DUCHERE AS (2) (69)
FC BOURGOIN JALLIEU (2) (38)
U. MONTILLENNE S. (26-07)



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

U18 R2 Poule C

A.S. MISERIEUX TREVoux (01)
C.S. NEUVILLOIS (69)
U.S. ANNECY LE VIEUX (74)
F.C. D'ECHIROLLES (38)
C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON (69)
U.S. ANNEMASSE/GAILLARD (74)
CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB (74)
C.S. VIRIAT (01)
FC NIVOLET (73)
PLASTICS VALLEE F.C. (01)
Grp JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD (73)
U.S. PRINGY (74)

U18 R2 Poule D

SA THIERS (63)
MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE (03)
AS MONTFERRAND (2)(63)
FC CHAMALIERES (63)
CENTRE ALLIER (03)
AS DOMERAT (03)
FC COMMENTRY (03)
FC RIOM (2) (63)
US MOZAC (63)
LEMPDES SPORTS (63)
GROUPEMENT DE L'AUZON (63)
AV. SUD BOURBONNAIS (03)

U18 R2 Poule E

SAUVETEURS BRIVOIS (43)
US ISSOIRE (63)
US BEAUMONT (63)
GRP FORMATEUR LIMAGNE (63)
U.S. SUCS ET LIGNON (43)
US ST FLOUR (15)
US BRIOUDE (43)
FC AURILLAC ARPAJON CANTAL AUVERGNE (2) (15)
FC ROCHE ST GENEST (42)
AS SAVIGNEUX MONTBRISON (42)
CS ARPAJON (15)
Grp JEUNES HAUT PAYS DU VELAY (43)

La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours, d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

U16 R1 POULE A

*FC VILLEFRANCHE (69)
F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (2) (01)
LYON DUCHERE AS (69)
OLYMPIQUE LYONNAIS (2) (69)
FC D'ANNECY (2) (74)
C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON (69)
FC VAULX EN VELIN (69)
CHAMBERY SAVOIE FOOT (73)
AS ST PRIEST (2) (69)
O. VALENCE (2) (26 et 07)
RHONE CRUSSOL FOOT 07 (26 et 07)
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER (38)*

U16 R1 POULE B

*CLERMONT FOOT 63 (2) (63)
MONTLUCON FOOT (2) (03)
LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (43)
AC SP MOULINS (03)
AS MONTFERRAND (2) (63)
FC AURILLAC ARPAJON CANTAL
AUVERGNE (15)
FC RIOM (63)
US MONISTROL (43)
AS DOMERAT (03)
RC VICHY (03)
ANDREZIEUX BOUTHEON FC (42)
MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE
(03)*

*La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours,
d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de
validation par le Conseil de Ligue.*



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

U16 R2 POULE A

VENISSIEUX FC (69)
FC BOURGOIN JALLIEU (38)
AIN SUD FOOT (01)
AV. S. SUD ARDECHE FOOTBALL (26-07)
DOMTAC FC (69)
A.S. MISERIEUX TREVoux (01)
E.S. DE VEAUcHE (42)
F.C. ROCHE ST GENEST (42)
L'ETRAT LA TOUR SPORTIF (42)
U.S. DAVEZIEUX VIDALON (26-07)
ANDREZIEUX BOUTHEON (42)

U16 R2 POULE B

PLASTICS VALLEE FC (01)
U.S. MAJOLAINE MEYZIEU (69)
U.S. ANNECY LE VIEUX (74)
GRENOBLE FOOT 38 (2) (38)
A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL (01)
CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB (74)
FC NIVOLET (73)
O. ST GENIS LAVAL(69)
C.S. NEUVILLOIS (69)
A.S. DE ST GENIS FERNEY CROZET (74)
ECHENEVEX SEGNY CHEVRY O.(74)
F.C. CROLLES BERNIN (38)

U16 R2 POULE C

THONON EVIAN GRAND GENEVE FC (74)
FC ECHIROLLES (38)
A.S. DE MONTCHAT LYON (69)
C.S. VIRIAT (01)
OL. ST ETIENNE (42)
Grp FOOTBALL DE L'ALBANAIS 74 (74)
SAINT-CHAMOND FOOT (42)
EYBENS O.C. (38)
U.S. MILLERY VOURLES (69)
U.S ANNEMASSE/GAILLARD (74)
U. F. BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES (69)
F.C. LYON (2)

U16 R2 POULE D

FC COURNON (63)
ROANNE FOOT 42 (42)
CS ARPAJON (15)
FC CHAMALIERES (63)
AS CLERMONT ST JACQUES FOOT (63)
US BEAUMONT (63)
F. C. O. DE FIRMINY-INSERSPORT (42)
US ISSOIRE (63)
GRP DE LA VALLEE DE LA VEYRE (63)
SC AVERMES (03)
U.S. SUCS ET LIGNON (43)

La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours, d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

U15 et U14 R1 Niveau A Poule A

*AS MONTFERRAND (63)
LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (63)
CLERMONT FOOT 63 (63)
OLYMPIQUE LYONNAIS (69)
CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (73)
AS ST ETIENNE (42)
AS SAINT PRIEST (69)
FC D'ANNECY (74)
F. BOURG BRESSE PERONNAS 01
(01)
ROANNE FOOT 42 (42)*

U15 et U14 R1 Niveau B Poule A

*GRENOBLE FOOT 38 (38)
FC BOURGOIN JALLIEU (38)
FC LYON FOOTBALL (69)
O. VALENCE (26-07)
THONON EVIAN GRAND GENEVE FC
(74)
EYBENS OC (38)
A.S. DE MONTCHAT LYON (69)
O. ST GENIS LAVAL(69)
FC NIVOLET (73)
CLUSES SCIONZIER FOOTBALL
CLUB (74)*

U15 et U14 R1 Niveau B Poule B

*AC SP MOULINS (03)
MONTLUCON FOOTBALL (03)
US MONISTROL (43)
FC AURILLAC ARPAJON CANTAL
AUVERGNE (15)
RC VICHY (03)
ANDREZIEUX BOUTHEON FC (42)
VENISSIEUX F.C (69)
F.C. VILLEFRANCHE (69)
DOMTAC FC (69)
LYON DUCHERE AS (69)*

*La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours,
d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de
validation par le Conseil de Ligue.*



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 12 juillet 2019 à 19h00 à Lyon

U15 R2 Poule A

*FC ECHIROLLES (38)
VALLIS AUREA FOOT (26)
FC ROCHE ST GENEST (42)
L ETRAT LA TOUR SPORTIF (42)
F. C. O. DE FIRMINY-INSERSPORT (42)
O. ST MARCELLIN (38)
ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE (26-07)
U.S. MAJOLAINE MEYZIEU (69)
U. F. BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES (69)
E.S. DE VEAUCHE (42)*

U15 R2 Poule B

*AIN SUD FOOT (01)
U.S. MILLERY VOURLES (69)
C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON (69)
Grp FOOTBALL DE L'ALBANAIS 74 (74)
A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOT (01)
F.C. COTE SAINT ANDRE (38)
A.S. DE ST GENIS FERNEY CROZET (74)
U.S. ANNECY LE VIEUX (74)
A. J. VILLE-LA-GRAND (74)
AIX F.C. (73)*

U15 R2 Poule C

*FC VAULX EN VELIN (69)
ET.S. TRINITE LYON (69)
A.S. MISERIEUX TREVoux (01)
U.S. DAVEZIEUX VIDALON (26-07)
RHONE CRUSSOL FOOT 07 (26 et 07)
U.S. LA MURETTE (38)
PLASTICS VALLEE F.C. (01)
OL ST ETIENNE (42)
MOS3R FOOTBALL (38)
F. C. RHONE VALLEES (26-07)*

U15 R2 Poule D

*SAUVETEURS BRIVOIS (43)
FC RIOM (63)
US BEAUMONT (63)
A. S. SAVIGNEUX MONTBRISON (42)
US ST FLOUR (15)
FC CHAMALIERES (63)
US ISSOIRE (63)
Grp BLAVOZY ST GERMAIN LAPRADE (43)
FC ESPALY (43)
US BRIOUDE (43)*

U15 R2 Poule E

*FC COURNON (63)
SA THIERS (63)
Grp SOURCES VOLCANS (63)
MOULINS YZEURE FOOT 03
AUVERGNE (03)
CENTRE ALLIER (03)
SCA CUSSET (03)
SC AVERMES (03)
Grp DE LA VALLEE DE LA VEYRE (63)
CEBAZAT SPORTS (63)*

La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours, d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.